

COMMUNE DE FOURNEVILLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Juin 2007

L'an deux mil sept, le 29 Juin à 20h45, le Conseil Municipal de FOURNEVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jean-Marie DELAMARE, Maire.

Etaient présents : Mrs. GILLES et ROUSSEAU Maires adjoints,
Mme CROS-GIMBERT, Mrs FLAMBARD, FOSSEY,
GRASSELLI, Conseillers municipaux.

Absents excusés : M. BERLY, pouvoir à J. GILLES
JP HOYER

Absente : Mme C. COLLARD

Monsieur Jean Luc FOSSEY est élu Secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 13 Avril 2007

Lecture faite par Monsieur FOSSEY, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

ASSOCIATION FOYER DES BUTTEREAUX

Conformément aux décisions du conseil municipal précédent, Monsieur le Maire a demandé aux dirigeants de l'association aujourd'hui démissionnaires de remettre en Mairie tous les documents de l'association. Un inventaire de ces documents ainsi qu'un rapport sur les comptes de l'association ont été réalisés et sont présentés aux membres du Conseil.

Ces deux documents ont été adressés à Monsieur et Madame BAZOGE par courrier en date du 15 Juin et ils ont été invités à participer à la présente réunion.

Par courrier en date du 26 Juin, Monsieur et Madame BAZOGE ont décliné l'invitation mais ont fournis les informations suivantes sur le sort des immobilisations acquises par l'association.

- les tables de tennis de table ont été stockées dans un local inapproprié ; elles ont subi des dégradations à cause de l'humidité et ont finalement été déposées à la déchetterie ;
- le matériel culinaire (tables, vaisselle ..) a été remis à l'association « A tout cœur de Gonneville sur Honfleur » qui a dressé une attestation le 28 Juin 2007.

Les membres du Conseil Municipal :

- constatent donc que les biens et les avoirs de l'association ont été distribué par les dirigeants sans assemblée générale ni concertation préalable ;
- contestent le bien fondé de la procédure de liquidation qui a été mise en place à la seule initiative des ex dirigeants ;
- considèrent que l'association doit continuer d'exister, éventuellement sans développer d'activité, pour le cas échéant pouvoir se réactiver aux regards de ses buts initiaux si les habitants de Fourneville en ressentent le besoin.

REFONTE DES STATUTS DU SIVOM :

Monsieur le Maire présente les raisons qui ont conduit le SIVOM à demander la modification des statuts (dont une copie a été adressé avant la réunion à chaque conseiller)

Monsieur le Maire et Monsieur GILLES, Adjoint : tous deux représentants de la Commune au SIVOM exposent les raisons pour lesquelles ils n'ont pas accepté ce projet de nouveaux statuts lors du dernier conseil sivomal.

Un large échange a alors lieu sur l'organisation d'un SIVOM à la carte, sur la définition des compétences résiduelles du SIVOM et sur la gestion des ressources en eau du Canton notamment.

A l'issue de cet échange, le Conseil Municipal, s'estimant suffisamment éclairé considérant :

- 1- que le SIVOM à la carte n'est pas le meilleur outil pour assurer cette compétence ;
- 2- que la répartition des sièges et l'organisation générale prévue ne favorisera pas l'émergence d'une véritable « solidarité de territoire » ;
- 3- que la clé de répartition proposée pour les dépenses générales (au nombre d'habitants) en faisant peser des dépenses supplémentaires sur les petites communes constitue donc une régression par rapport à l'article 10 des anciens statuts ;

Décide de n'adhérer à aucune section du SIVOM à la carte de Honfleur et demande en conséquence à quitter cette structure.

CONSEIL GENERAL : Contribution au Fonds de Solidarité pour le Logement

Vu la demande du Conseil Général, le Conseil accepte d'apporter sa contribution financière à ce fonds calculée forfaitairement sur la base de 0,16 Euros par habitant.

DEMANDE DE SUBVENTION :

Le Foyer socio éducatif d'Hérouville a demandé une aide financière de 30 €uros pour participer à la sortie de fin d'année d'une jeune habitante de Fourneville scolarisée dans un atelier d'enseignement adapté.

Le Conseil décide à titre exceptionnel d'accorder cette aide.

EAUX DE RUISSELLEMENT CARREFOUR DESTIN : Demande d'intervention de la CCPH

Monsieur le Maire et Monsieur GILLES, Adjoint exposent le problème des eaux de ruissellement dans le quartier du carrefour Destin.

Le dégâts des eaux survenu cet hiver sur l'habitation de Monsieur et Madame CHIABRI provient pour l'essentiel des travaux qui ont été réalisés par l'Agence Routière Départementale néanmoins le type de précipitations que nous subissons maintenant assez régulièrement provoque une telle quantité d'eau concentrée sur un court temps que la bêteoire située en amont n'assure plus sa fonction de tampon.

Après échange de vues, le Conseil accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire de demander à la Communauté de Communes d'intervenir sur ce dossier dans le cadre de sa compétence « lutte contre les inondations »

QUESTIONS DIVERSES :

Formation Tennis

Michael BOUTON jeune habitant de la Commune et titulaire du diplôme de se propose de donner des cours de tennis 3 matinées par semaine

Le Conseil donne son accord pour une mise à disposition du court et demande en contrepartie que chaque stagiaire s'acquitte d'une cotisation de 5,50 Euros pour la semaine.

Recensement :

Du fait que nous avons réalisé un recensement complémentaire en Octobre 2005, il y a lieu de procéder en Octobre prochain à un recensement de régularisation. Il portera seulement sur les 5 habitations en cours de construction en Octobre 2005 et sur celles construites après cette date.

Par ailleurs, le recensement exhaustif de la population interviendra lui en février 2008.

Travaux à l'école :

Il est prévu durant les vacances scolaires la réfection de la peinture des murs intérieurs et des fenêtres des classes de cycle 1 et 2.

CCPH : modification statutaire n° 6

Le conseil municipal prend acte de la modification apportée à la délibération précédente concernant le classement des rivières (le terme rivière remplaçant le terme haies)

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 0h30.

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Jean-Luc FOSSEY

LE MAIRE
Jean-Marie DELAMARE

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL